

Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

48.718

Date du contrôle:

03/07/2024

Lieu du contrôle:

Avenue de la chapelle 23 1200 Bruxelles
Belgique

Agent-visiteur:

Azedine Mamoun

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

08/07/2024 20:11:54

Prochaine visite avant le:

03/07/2049

Testeur d'installation:

TI-005/5160043

Donneur d'ordre

Nom

Miriam cooper

Adresse

Avenue de la chapelle 23, 1200 Bruxelles, Belgique

Email

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Avenue de la chapelle 23 1200 Bruxelles Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Miriam cooper

Adresse du propriétaire**Fondations**

avant 81

Mise en oeuvre de l'installation

Après le 01/06/2023

Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur

8600450

Code EAN**Liaison compteur-tableau**

XVB 3X10

Tension de service

3 x 230 V

Protection générale

40 A 3P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles
OK	OK
Description de l'installation	Voir schémas
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	12
Isolement ($M\Omega$)	0.80

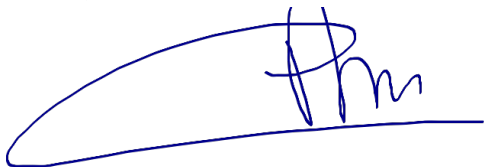
Conclusions

CONCLUSION : CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années.

Si d'application, des mesures adéquates ont été prises par Atlas Contrôle pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage et que le ou les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle

Boulevard Lambermont 127

1030 Bruxelles

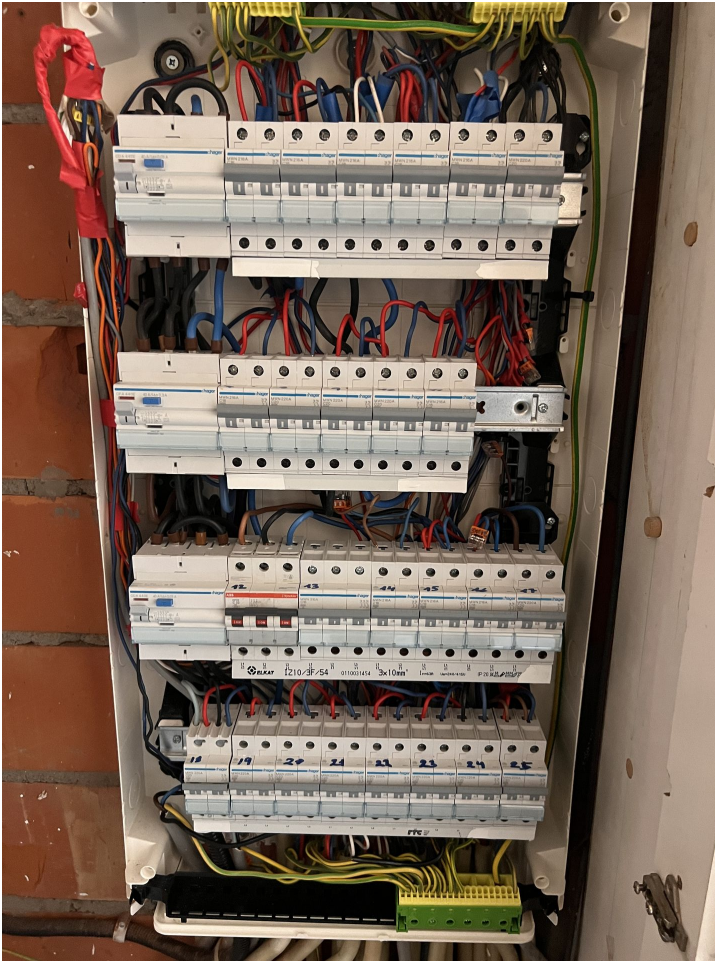


Tableau 1

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Libellé	Photo